

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Traduction)

Le jeudi 12 octobre 1967

Le président: Nous avons maintenant le quorum.

Avant de discuter de la question dont nous sommes saisis ce matin, je rappelle qu'on a parlé, à notre dernière réunion, de quelques documents, soit le hansard du Royaume-Uni traitant de l'avortement, question qu'ont eu à étudier les deux Chambres de son Parlement. Nous nous sommes demandés s'il y avait lieu de les reproduire pour notre propre gouverne. C'est un document beaucoup trop long, car il comprend une centaine de pages de débats aux deux Chambres. Nous en avons deux exemplaires. Je crois qu'actuellement le D^r Brand en a un, et c'est moi qui ai l'autre. Si vous désirez en obtenir un exemplaire, il vous sera facile de l'emprunter.

M. O'Keefe: Puis-je en réclamer un dès maintenant ou me faudra-t-il attendre à plus tard?

Le président: N'importe quand.

M. O'Keefe: Alors, j'aimerais bien l'avoir dès maintenant.

Le président: Comme vous le savez, il avait été prévu que, mardi prochain, nous verrions un film sur l'avortement, film produit par l'Office national du film. On m'a toutefois informé que la direction de l'Office national du film n'avait pas visionné ce film lors de sa préparation, mais qu'après l'avoir vu elle le trouve inacceptable. On l'a renvoyé pour le faire reprendre; il ne sera donc pas disponible à la date prévue, mais plus tard.

Nous avons reçu une demande du bureau de distribution des publications au sujet de notre résolution visant le nombre d'exemplaires à tirer de nos délibérations. Il nous informe maintenant que ce nombre d'exemplaires ne suffira pas à répondre à la demande; il nous propose donc de relever ce chiffre à 1,000 exemplaires en anglais, y compris le n^o 1, tout en nous en tenant au même nombre d'exemplaires en français. Nous avions commandé 800 exemplaires en anglais et on nous en demande 1,000. Quelqu'un veut-il proposer une motion?

M. Brand: Je la propose.

M. Rock: J'appuie la motion.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous avons ce matin parmi nous des représentants de l'Association du Barreau canadien et ils parleront de leur résolution dont une copie vous a été postée.

Je vous présente d'abord M. Cooper, Q.C., d'Halifax, président de l'Association du Barreau canadien, et M. Merriam, Q.C., d'Ottawa, secrétaire de l'Association du Barreau canadien. Monsieur Cooper, à vous la parole.

M. Gordon Cooper, Q.C. (Président de l'Association du Barreau canadien): Monsieur le Président, messieurs les membres du Comité, je veux d'abord vous dire que l'Association du Barreau canadien apprécie grandement cette occasion de comparaître ici afin de vous parler de la résolution adoptée par l'Association lors de sa réunion annuelle tenue à Winnipeg en 1966. Avec votre permission, monsieur le président, je résumerai brièvement les circonstances qui ont amené l'adoption de cette résolution, les initiatives prises par l'Association avant que cette résolution soit soumise à la réunion générale tenue à Winnipeg et, évidemment, l'adoption de cette résolution qui en a résulté.

La question de l'avortement fut l'objet de l'étude entreprise, il y a quelque temps et en 1965, par la section de droit pénal de l'Association, lors de la réunion de l'Association tenue à Toronto; cette section de droit pénal a saisi d'un projet de résolution l'assemblée générale de l'Association. On jugea alors que les membres, en attendant une autre occasion plus propice de se prononcer, désiraient étudier plus longuement cette question très importante. C'est pourquoi le projet de résolution de la section du droit pénal fut différé jusqu'à la prochaine réunion annuelle qui, comme je l'ai dit, eut lieu à Winnipeg en 1966.

Cependant, dans l'intervalle entre les deux réunions annuelles, un comité de l'Association fut chargé d'entrer en consultation avec l'Association médicale du Canada, et des réunions furent organisées entre les deux organismes représentés par leurs comités respectifs. A la suite de ces consultations et de ces réunions, la résolution fut modifiée dans certaines parties de son libellé, puis présentée à la réunion annuelle tenue à Winnipeg, où l'on a discuté longuement de tous les aspects